

Activité : Accords, déclarations et engagements nationaux

1. L'animateur présente le concept et les caractéristiques du droit à la santé, y compris les accords et déclarations internationaux (B1 et B2) et les engagements nationaux (B3), et invite les participants à prendre part à une discussion interactive sur la mesure dans laquelle les obligations en matière de droit à la santé se reflètent dans leur contexte (60 minutes).

2. Les participants forment des groupes de trois ou quatre personnes. Ils disposent de 10 minutes pour inscrire les différentes obligations liées au droit à la santé et à la CSU qui incombent à leurs gouvernements. Ils analysent la manière dont la CSU est interprétée dans leur contexte – en examinant particulièrement le plan national de santé et la stratégie nationale de financement de la santé (qui peuvent préciser certains mécanismes de protection financière), afin de déterminer les points forts, les points faibles, les possibilités, les risques, et les modifications à effectuer afin de mieux refléter le droit à la santé et la CSU dans les engagements, les politiques et les plans nationaux. Tous les participants peuvent consulter les tableaux et les examiner.

Parmi les documents auxquels ils pourraient se référer dans le cadre de l'activité figurent toute constitution ou loi ayant trait au droit à la santé ou à la CSU ou à leur accès, le plan national de santé et les promesses électorales récentes, le cas échéant